



District de la
Nièvre de
football

COMITE DE DIRECTION

Réunion

12 juin 2024

Présidence :

M. Christophe NOGUES,
Mme Françoise VALLET (arrivée en cours de réunion)

Membres présents :

Mme OSBÉRY, MM. ALDAX, BERFORINI, BUCHETON

Membres excusés :

M PINGUET

1. Situation de Florian BARON

Florian, du fait de sa blessure, est obligé de se faire opérer et il ne pourra donc pas s'inscrire pour passer le BEF et donc faire sa formation au District.

Le Bureau constate que, financièrement, le District ne peut assumer un salaire et ne peut malheureusement contracter avec lui.

Il sera reçu par la Présidente pour lui expliquer la situation.

2. Situation des clubs en retard de paiement

Le club de LUTHENAY est en retard de paiement.

Ce club n'est pas à jour pour le règlement de son compte club de Mars et il n'a pas répondu aux première et deuxième relances qui lui ont été adressées.

En conséquence, le bureau, conformément au règlement du District (annuaire page 149) prononce comme sanction sportive (article 200 des RG) le non-engagement des équipes du club de LUTHENAY pour la saison 2024/2025.

Ce club a 15 jours pour régulariser sa situation avant que la sanction ne devienne effective.

Il est précisé que le club de LUTHENAY peut contacter la trésorière du District pour convenir de facilités de paiement.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'appel de la Ligue BFC dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

La Présidente du District : Françoise VALLET

Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX